

CHARTRE DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR



Le présent document a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal Junior de la commune de Cabrières d'Aigues.

Année scolaire 2023-2024

Préambule

Le Conseil Municipal Junior répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté par les enfants de Cabrières d'Aigues.

Par délibération en date du 6 septembre 2021, le Conseil municipal a décidé la création d'un comité consultatif dénommé "Conseil Municipal Junior" (CMJ).

Il a pour mission d'initier les enfants de Cabrières d'Aigues à la démocratie locale et de collecter leurs idées et initiatives pour participer activement à la vie quotidienne de leur village.

Article 1 - Rôles

Le CMJ est une instance citoyenne bénévole de réflexion, de propositions et d'échanges avec la municipalité et les jeunes sur des questions d'intérêt communal ou intercommunal. Il constitue un outil en faveur de l'exercice de la citoyenneté et de la participation des enfants et des jeunes à la vie démocratique locale, dans le cadre de la politique jeunesse de la commune.

Article 2 – Objectifs

- donner la parole aux jeunes
- leur permettre de participer à la vie du village par la réalisation de projets et d'actions d'intérêt collectif
- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie
- développer la notion de solidarité

Article 3 – Composition

Le Conseil Municipal Junior est composé :

- d'élèves de CM1 et CM2 de l'école des Vergers à Cabrières d'Aigues ;
- d'élèves de 6^{ème} et 5^{ème} domiciliés à Cabrières d'Aigues.

Le CMJ est composé au maximum de 12 membres, soit 3 conseillers par niveau.

Article 4 – Candidatures

Un dossier de candidature incluant les motivations du candidat doit être écrit et signé par l'enfant. Il doit être accompagné d'une autorisation écrite des parents ou des représentants légaux.

Article 5 – Elections & Nominations

8.1 Mode de désignation

Les conseillers de CM1 sont élus par les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'Ecole des Vergers.

La règle du vote est le suffrage direct à un tour, à bulletin secret. Les candidats sont élus à la majorité des voix. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Les conseillers de 6^{ème} sont des volontaires. Si le nombre de volontaires est supérieur à 3, il sera procédé à un tirage au sort.

8.2 Calendrier

8.2.a Pour les conseillers élus (CM1)

Retrait des dossiers de candidature auprès de la directrice de l'école.

Dépôt des candidatures du 26 septembre au 6 octobre 2023 inclus auprès de la directrice de l'école.

Présentation des programmes des candidats aux électeurs le 10 octobre 2023, sur le temps scolaire.

Elections et proclamation des résultats le 17 octobre 2023, sur le temps scolaire.

8.2.b Pour les conseillers volontaires (6^{ème})

Retrait des dossiers de candidature auprès du secrétariat de la Mairie.

Les enfants intéressés peuvent prendre RDV en mairie avec les référents CMJ pour plus d'informations.

Dépôt des candidatures du 2 au 18 octobre 2023 inclus.

Tirage au sort (si nécessaire) et proclamation des nominations le 17 octobre 2023.

8.2.c Investiture du CMJ

Les conseillers seront investis dans leurs fonctions le 11 novembre 2023.

Article 6 – Durée du mandat

La durée du mandat des membres du Conseil Municipal de Junior est de 2 ans.

Au terme de leur mandat, les élèves de CM2 pourront renouveler leur candidature en 6^{ème}, au titre des candidats volontaires.

En cas d'incapacité à poursuivre son mandat, ou si il souhaite quitter ses fonctions, le conseiller pourra démissionner par courrier ou par mail adressé à Madame le Maire. Le conseiller démissionnaire ne sera pas remplacé.

Article 7 – Fonctionnement & Réunions

Le CMJ se réunit en séances plénières et en commissions, environ une fois par mois.

Les réunions se déroulent en Mairie, généralement le lundi après les cours.

Le CMJ a un rôle consultatif : ses délibérations n'ont pas force réglementaire, sauf si elles sont approuvées par délibération du conseil municipal adulte.

Les séances plénières du CMJ donneront lieu à un compte rendu présenté au Conseil Municipal adulte et transmis aux enseignants de l'école.

Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les élus du Conseil Municipal adulte.

Article 8 - Encadrement

La mise en œuvre opérationnelle du CMJ associe Madame le Maire, les élus de la commission municipale Jeunesse, le cas échéant la directrice et les enseignants de l'école (niveaux CE et CM) et implique également, si nécessaire, les différents services municipaux de la commune ainsi que l'ensemble du conseil municipal adulte.

D'autres adultes volontaires peuvent également encadrer et animer le CMJ.

Article 9 – Devoirs du conseiller

9.1 Présence

Les conseillers s'engagent à accomplir leur mandat jusqu'à leur terme et à participer activement à toutes les réunions qui sont organisées. En cas d'empêchement, le conseiller prévient le référent CMJ de son absence.

Les conseillers sont invités à participer aux temps forts de la commune et aux commémorations.

Les conseillers peuvent être amenés à visiter des institutions, des entreprises ou d'autres structures.

9.2 Conduite

Au cours des réunions, chaque conseiller doit respecter la parole de l'autre et son point de vue.

Les conseillers doivent respecter et suivre les décisions prises à la majorité des voix.

Les conseillers représentent les jeunes Cabriérains : ils font remonter leurs attentes et les informent sur les actions du CMJ.

9.3 Rôle des parents

L'implication des parents est importante pour aider les élus du CMJ dans l'exercice de leurs fonctions :

- Pour les accompagner dans leurs responsabilités ;
- Pour contribuer aux aspects pratiques (déplacements, gestion de leur temps, etc.).

FICHE CANDIDAT



Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / 20

Ecole / Collège :

Classe :

Email (si applicable) :

Téléphone (si applicable) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Déclare être candidat au Conseil Municipal Junior de Cabrières d'Aigues.

Mes motivations

.....
.....
.....
.....
.....

Les thèmes ou les projets sur lesquels je souhaite travailler

.....
.....
.....
.....
.....

Je m'engage à Respecter la Charte du Conseil Municipal Junior.

Fait à Cabrières d'Aigues, le

Signature du candidat

AUTORISATION PARENTALE



Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Agissant en qualité de(mère, père, représentant légal)

donne mon accord à la candidature de mon enfant

au Conseil Municipal Junior de Cabrières d'Aigues (CMJ).

J'autorise :

- mon enfant à participer à toutes les réunions et actions liées au CMJ
- mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport mis en œuvre par la commune pour tout déplacement dans le cadre du CMJ
- mon enfant à être photographié et/ou filmé, sans contrepartie financière, dans le cadre des activités et sorties du CMJ et que ces images puissent être diffusées dans les supports de communication de la commune (bulletin municipal, site internet, Facebook, etc.)
- la commune à utiliser mon adresse email ci-dessus mentionnée et j'accepte de recevoir par voie postale, par email ou par sms les différentes informations relatives au CMJ (réunions, invitations, programmes, etc.)
- les responsables du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et de sécurité de mon enfant en cas d'urgence

Je prends note qu'il est dans l'intérêt de mon enfant d'avoir une assurance responsabilité civile / individuelle accident extrascolaire pour la durée de son mandat.

J'atteste avoir pris connaissance de la Charte du Conseil Municipal Junior et en accepte les principes.

Fait à Cabrières d'Aigues, le

Signature du représentant légal